

DEC142179INSHS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Marie-Luce Demonet, directrice, et nomination de Mme Chiara Lastraioli aux fonctions de directrice par intérim de l'unité de service et de recherche n° 3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122896DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité de service et recherche intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL) ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Marie-Luce Demonet, directrice de l'unité de service et recherche n° 3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL), démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2014.

II. A compter de cette même date, Mme Chiara Lastraioli, professeur à l'Université de Tours, est nommée directrice par intérim de l'unité de service et recherche n° 3501 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSH VL), jusqu'au 31 mars 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 26 septembre 2014

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Philippe Baptiste



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC142236dr08

Décision portant nomination de M. Nolwenn POUZET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes – MOY800

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant Monsieur Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre-Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC140812DAJ du 28 février 2014 modifiée portant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, Délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'avis du conseil de service en date du 18 septembre 2013 ;

Considérant que M. Nolwenn POUZET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention du 12 juin au 09 septembre 2014.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Nolwenn POUZET, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 1^{er} septembre 2014.

M. Nolwenn POUZET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nolwenn POUZET est placé directement sous l'autorité du Délégué Régional.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 16 septembre 2014

Le Délégué régional
Patrice SOULLIE